

Certificat de Qualification Professionnelle

Animateur de Loisir Sportif

Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression



Le CQP ALS constitue la première étape de qualification professionnelle de la filière « Activités Physiques pour Tous » et « Activités de la Forme ». Il est la qualification professionnelle, socle de toutes nos formations fédérales complémentaires.

OBJECTIFS

Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'animation des activités physiques de loisir sportif, à travers trois UC (Unités Capitalisables) :

- ✓ **UC1** : être capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action
- ✓ **UC2** : être capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation
- ✓ **UC3** : être capable de mobiliser les connaissances et maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

L'option « Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression » (AGEE) s'appuie sur quatre domaines d'activités : Techniques cardio, Renforcement musculaire, Techniques douces, Activités d'Expression

POUR QUI

Toute personne voulant acquérir un premier niveau de qualification professionnelle dans les métiers de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.

PRÉ-REQUIS

- Être âgé(e) de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être âgé(e) de 18 ans à la date de délivrance du CQP (certification)
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalable à l'entrée en formation (tests passés lors de la journée de positionnement et valables 4 mois)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation sportive de moins d'un an à la date de l'entrée en positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

- **Prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action**
 - Prendre en compte les caractéristiques des publics
 - Participer au fonctionnement de la structure
 - Élaborer un projet d'action d'animation
- **Préparer, animer et encadrer une action d'animation**
 - Préparer une action d'animation
 - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers
 - Réaliser l'action d'animation
- **Mobiliser les connaissances et maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité**
 - Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'action d'animation
 - Maîtriser les outils et techniques de l'activité

DURÉE ET DÉROULÉ DE LA FORMATION

163 heures : Positionnement : 5h - Formation en centre : 105h - Alternance : 50h - Evaluation : 3h

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Travail de groupe, exemples d'activités physiques adaptées, diaporamas, animation avec public réel, accompagnement par un tuteur...

Formateurs titulaires des qualifications CQP ALS, BEESAPT, BPJEPS APT, Master STAPS.

Support : documents papier et numérique.



Certificat de Qualification Professionnelle

Animateur de Loisir Sportif

Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression



DATES ET LIEUX

La durée de la formation est de 163 heures alternant des temps en centre (113 heures) et des temps en structures de stage (50 heures).

Lieu de formation	Positionnement (5 heures)	UC 1 – 2 et 3 (105 heures en centre) 50 heures en structure de stage	Certification (3 heures)
Illzach (68) Nord Mulhouse	20 octobre 2018	5 modules de 3 jours 28 au 30 novembre 2018 9 au 11 janvier 2019 6 au 8 février 2019 20 au 22 mars 2019 9 au 11 mai 2019	7 et 8 juin 2019 14 et 15 juin 2019
Mesnil St Père (10) Est Troyes	17 novembre 2018	5 modules de 3 jours 14 au 16 décembre 2018 25 au 27 janvier 2019 1 ^{er} au 3 mars 2019 29 au 31 mars 2019 17 au 19 mai 2019	11 au 13 juin 2019
Tomblaine (54) Est Nancy	9 ou 10 novembre 2018	4 modules de 4 jours 4 au 7 décembre 2018 15 au 18 janvier 2019 11 au 14 février 2019 9 au 12 avril 2019	7 et 14 juin 2019

SUIVI ET VALIDATION DE LA FORMATION

Le suivi est assuré par les formateurs ou le tuteur tout au long de la formation.

Validation : réalisation d'un dossier sur le projet d'action d'animation et d'un entretien de 30', animation d'une heure sur public réel suivie d'un entretien de 30' sur la séance.

POUR ACCÉDER À LA CERTIFICATION

Avoir suivi l'ensemble du cursus de formation défini lors du plan individuel de formation (PIF)

MODALITÉS DE CERTIFICATION

- Soutenance d'un dossier et entretien
- Préparation et réalisation d'une séance d'animation
- Entretien pédagogique

COÛT DE LA FORMATION

- Frais pédagogiques : 1582 € (14 € de l'heure × 113 heures de formation en centre)
- Frais de dossier : 25 €
- Frais annexes hébergement, restauration et déplacements non compris.
- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) – Renseignements auprès du COREG.

INSCRIPTIONS

COREG EPGV Grand-Est – MRS – 13 rue Jean Moulin CS70001 – 54510 TOMBLAINE

☎ 03 83 18 87 27 / ✉ formation@epgv-grandest.fr

Date de limite d'inscription : 3 semaines avant la journée de positionnement.

Nombre de places maximum par session de formation : 25 stagiaires.

